RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

Arrêté du 18 DEC. 2019
portant composition de la section spécialisée « Formation continue » du comité technique ministériel

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 27 juin 2011 portant institution des comités techniques au ministère chargé de l'agriculture ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats du 13 décembre 2018 pour le renouvellement du comité technique ministériel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation ;

Vu le règlement intérieur du comité technique ministériel dans sa version approuvée en séance du comité technique ministériel le 20 mars 2019, notamment son article 23 ;

Vu les désignations des organisations syndicales habilitées ;

Arrête

Article 1er

Les représentants de l'administration siégeant au sein de la section spécialisée « Formation continue » du comité technique ministériel sont :
- le chef du service des ressources humaines ou son représentant, président ;
- le chef du bureau de la formation continue et du développement des compétences ou son représentant.

Article 2

Les représentants du personnel siégeant au sein de la section spécialisée « Formation continue » du comité technique ministériel sont désignés comme suit :

Organisation syndicale	Représentants	
	Titulaires	Suppléants
Alliance du Trèfle	1. Mme Valérie BOYE	1. Mme Annick PINARD
CFDT	2. M. Jean-François LE CLANCHE	2. Mme Stéphanie CLARENC
CGT Sud	3. M. Thierry JACOB	3. Mme Nathalie BLETTERIE
FO	4. M. Gaël MELAN	4. Mme Magali MONIER
	5. Mme Malika FADLANE	5. M. Jean-Noël BREGERAS

FSU	6. M. Olivier BLEUNVEN	6. Mme Caroline BRUKHANOFF
	7. Mme Angélique BOURDALLE	7. M. Fabrice CARDON
	8. M. Jean-Claude SOTTIL	8. Mme Fatima BOUHADDI
UNSA	9. Madame Dominique LE DILY	9. M. Samuel PHELIPPEAU
	10. Mme Claire LATIL	10. Mme Gwendoline PROSPER

Article 3

L'arrêté du 14 mai 2019 portant composition de la section spécialisée « Formation continue » du comité technique ministériel est abrogé.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le 18 DEC. 2019

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,
Pour le ministre et par délégation :
Le chef du service des ressources humaines
J.-P. FAYOLLE